

# LES UNIFORMES DU MANÈGE DE SAUMUR

D'après les notes du colonel Mac Carthy

De la mise en place du "Manège académique" fin 1814 jusqu'en 1855, les écuyers du manège de Saumur se recrutèrent aussi bien dans «*le civil*» que dans l'Armée. C'est ainsi que ce célèbre manège fut plusieurs fois dirigé par des écuyers en chef civils : M. de CHABANNES, M. CORDIER, M. ROUSSELET, le Comte d'AURE.

L'étude des uniformes de l'École de Saumur devrait se diviser logiquement en autant de parties que cette École comportait de catégories d'officiers, de sous-officiers... et de «*civils*» en uniforme.

Nous ne traiterons dans le présent article que la tenue du personnel du manège, faute de renseignements suffisamment précis en ce qui concerne les autres personnels.

## I. - DE 1816 à 1855

Le personnel du manège comprend :

Les «écuyers» (civils ou officiers jusqu'en 1855). Cette catégorie comprend, en fait : l'écuyer en chef, les écuyers proprement dits (correspondant aux officiers supérieurs) et les sous-écuyers (capitaines et lieutenants).

Les maîtres (adjudants) et sous-maîtres (M.d.L. chefs et M.d.L.) de manège.

### A. - PERSONNEL MILITAIRE

*Officiers :*

En grande tenue, les officiers ont le «frac» (habit sans revers) à basques longues, collet échancré ; pattes de poches à la soubise ; parements en pointe, fermé devant par 9 gros boutons ; 2 gros boutons sur les poches ; 3 petits aux manches, dont 2 sur le parement et 1 au-dessus.

Frac entièrement bleu foncé, y compris les passe-poils.

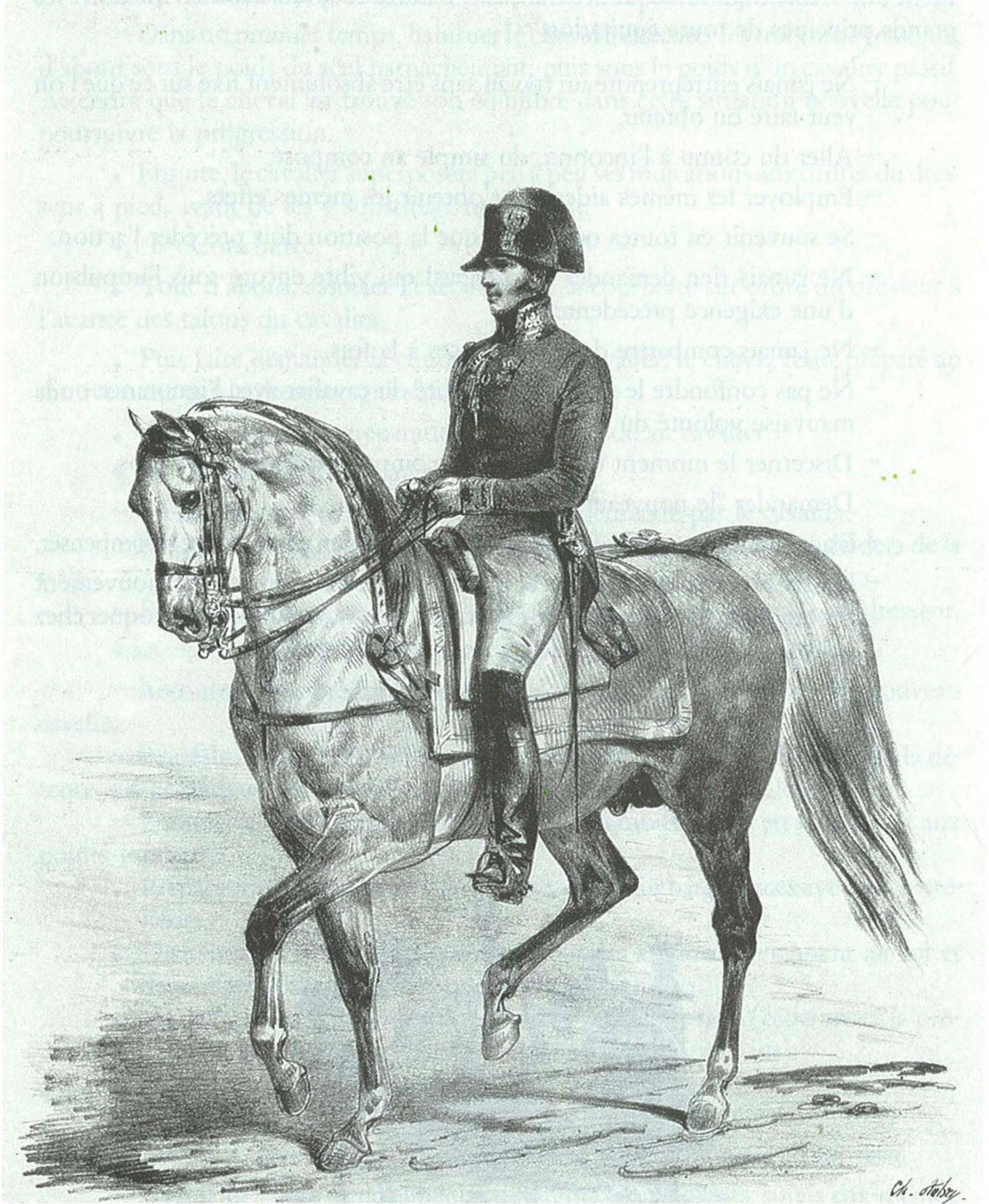
Boutons dorés ; grenades brodées en or aux retroussis ; aiguillettes d'or sur l'épaule droite, épaulettes et brides d'or.

Les bords du collet et des parements sont ornés d'une baguette d'or de 10, les dents tournées vers l'intérieur.

Culotte de tricot blanc demi-collant à pont ; bottes à l'écuyère, éperons dorés.

Chapeau à l'écuyère sans galon de bordure, cocarde blanche jusqu'en 1830, puis tricolore, ganse de cocarde en métal plaqué or. Ce chapeau se porte en bataille et ne subira pas les modifications de forme de chapeau porté en colonne dans l'Armée de Terre et dans la Marine à la même époque.

# ARCHIVES



*M. FLANDRIN, écuyer-professeur du manège de l'École.*

Épée d'État-Major à poignée et dard doré, dragonne en or avec gland selon le grade.

– En petite tenue : frac de même coupe, mais sans baguettes ; pantalon bleu foncé sans bandes ; culotte bleu foncé, éperons vernis noirs, le reste sans changement.

*Adjudant, maître de manège :*

Il n'a que le frac de petite tenue des officiers avec boutons et grenade des retroussis en or ; brides d'épaulettes en argent avec une raie de 1 mm en soie ponceau. Épaulette, contre épaulette et aiguilletes en argent. Le reste de la tenue comme les officiers.

*Maréchaux des Logis chefs ou Maréchaux des Logis, sous-maîtres de manège :*

Ont la même tenue que l'Adjudant, aux détails près suivants : pas d'épaulette ni de contre-épaulette ; aiguilletes mélangées de 50 mm d'or et 25 mm de bleu alterné pour les M.D.L.C. ; l'inverse pour les M.D.L. Ces aiguilletes forment un petit trèfle sur l'épaule droite qui est munie d'un petit bouton d'uniforme et d'une bride en or avec une raie ponceau. Rien sur l'épaule gauche. Épée à garnitures de cuivre et sans dragonne. Galons de grade en or à lézarde.

## B. – PERSONNEL CIVIL

*Fonctionnaires civils :*

Les «fonctionnaires civils» du manège ont le même frac que les «militaires», mais à parements droits et avec broderies d'or. En petite tenue, frac semblable.

Le reste de la tenue est identique à ce qui a été décrit pour les officiers et sous-officiers à quelques détails près, qui seront précisés.

Ces fonctionnaires civils ne portent pas d'épaulettes, donc pas de passant sur l'épaule gauche, mais une bride en or à droite pour l'aiguillette et un petit bouton doré. Pas de dragonne d'épée.

*Écuyer en chef :*

Le bord du collet et des parements du frac de grande tenue est orné d'une baguette dentelée de 10 mm avec dents tournées vers l'intérieur, deux boutonnières brodées en or et un motif de feuilles de chêne en or (1).

Sur le frac de petite tenue, pas de feuillage, mais une 2<sup>e</sup> baguette en canetille de 3 mm doublant la première à l'intérieur et à 7 mm d'intervalle. Ganse de chapeau à 3 torsades en or mat de 3 mm de diamètre.

*Écuysers :*

Ils ont, en grande tenue, le même collet que l'écuyer en chef, mais aux parements la baguette dentelée sans boutonnières ni feuillages.

En petite tenue, baguette dentelée au collet seulement sans boutonnières ni feuillages. Ganse du chapeau en métal estampé à écailles.

(1) Il semble bien que, s'il était militaire, l'Écuyer en chef ait eu droit aux mêmes ornements.

*Sous écuyers de 1<sup>re</sup> classe* (assimilés aux capitaines) :

Ils portent, en grande tenue, le collet bordé d'une baguette non dentelée de 8 mm avec paillettes, boutonnières et feuillages comme les écuyers, rien sur les parements.

*Sous-écuyers de 2<sup>e</sup> classe* (assimilés aux lieutenants) :

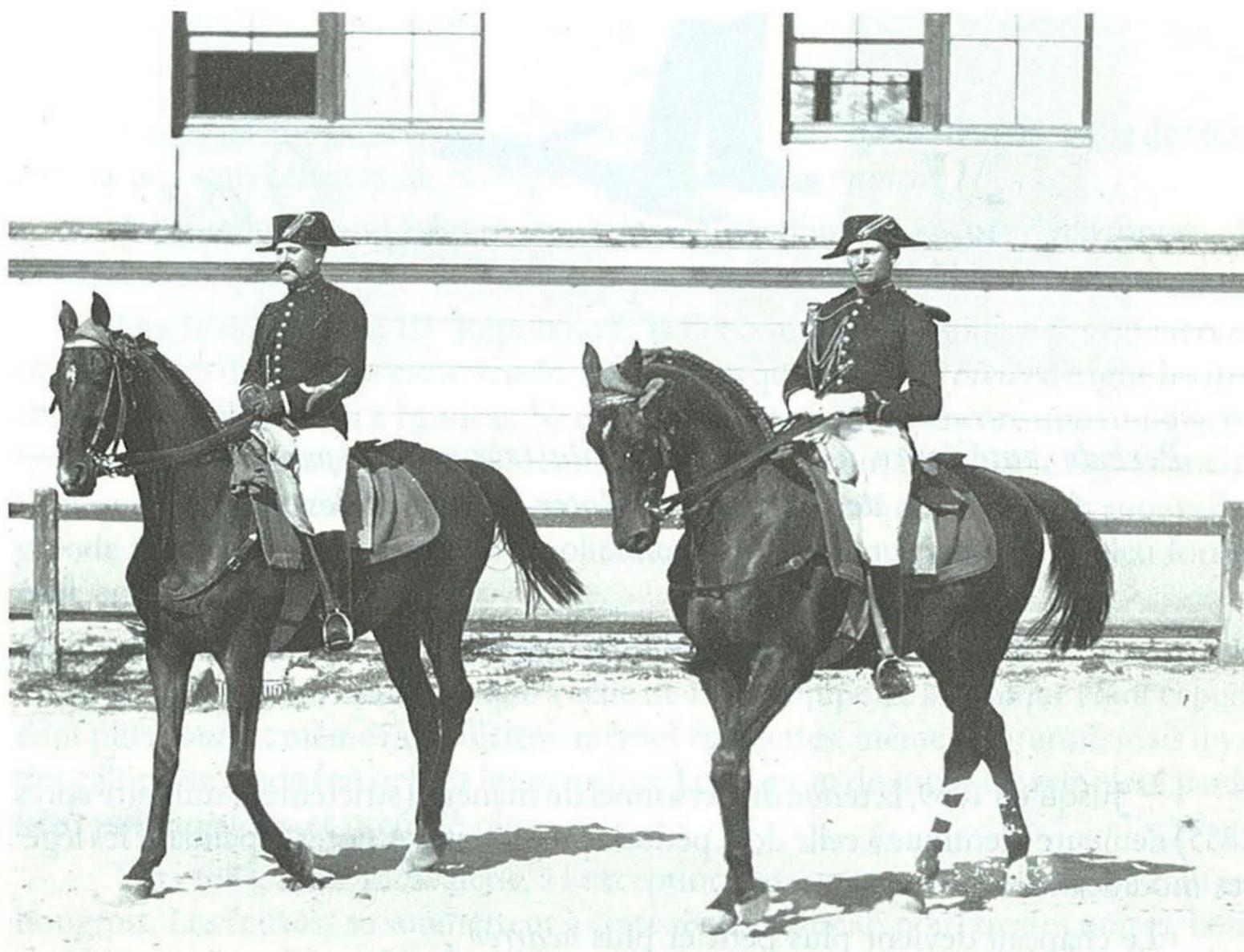
Une décoration identique, mais pas de paillettes à la baguette. Les uns et les autres, en petite tenue, n'ont que la baguette au collet.

Tous ont les aiguillettes d'or.

Les *maîtres* de manège ont les aiguillettes d'or et au collet, la baguette de 8 mm sans paillettes, en grande tenue seulement.

Les *sous-maîtres*, mêmes détails, mais baguette de 3 mm seulement.

Pour le travail de manège, lorsque la grande tenue n'est pas portée, les sous-officiers et fonctionnaires civils assimilés (maîtres et sous-maîtres) ont un habit spécial à basques très courtes, presque inexistantes, le pantalon bleu demi-collant dans les bottes, le chapeau de manège précédemment décrit (et de rigueur en grande tenue) à ganse dorée à écailles, éperons vernis noirs.



*Période antérieure à 1869 : A noter pour le sous-écuyer de 1<sup>re</sup> classe le port des aiguillettes d'or. Pour le harnachement : l'emploi de la muserolle n'est pas encore établi, le tapis de selle est plus grand.*



*Période antérieure à 1869 : Détail du frac et des parements d'un sous-écuyer de 1<sup>re</sup> classe - Noter la forme des galons.*

## II. - SECOND EMPIRE

– Jusqu'en 1869, la tenue du personnel du manège (strictement militaire après 1855) demeure identique à celle de la période précédente. A noter cependant les légères modifications suivantes :

Le chapeau devient plus petit et plus «carré» ;

Le collet du frac devient très bas et les coins sont arrondis ;

La culotte et le pantalon ne sont plus «à pont» mais à braguette (à partir de 1844).

Les bottes à l'écuyère, au lieu d'être rigides et à tige d'une seule partie, ont désormais une genouillère rigide et la partie inférieure molle.

Les maîtres et sous-maîtres n'ont pas de galons en petit uniforme.

– 1869. L'armée est dotée d'une tunique. Les écuyers changent donc de tenue :

Tunique bleu foncé à un rang de 9 boutons dorés, sans galons sur les manches, 4 boutons sur les pattes arrières de la jupe, ceinturon de cuir verni noir, plaques et crochet en «S» dorés, épée.

A partir de 1852, le personnel du manège a adopté le chapeau de sortie alors en usage dans plusieurs régiments de la garde. Ce personnel a donc deux chapeaux, un pour le manège du modèle traditionnel et le bicorne porté en colonne et bordé d'un galon noir.

La grande tenue à cheval, ou tenue «de gala», est donc, à partir de 1869, la suivante : chapeau de manège, tunique avec ceinturon, culotte blanche, bottes, éperons dorés.

### III. – TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Un problème difficile à résoudre est le suivant : à quelle date la tenue des écuyers et des sous-officiers du manège est-elle devenue «noire» ?

A la fin du Second Empire, les règlements la donnent encore «bleu foncé»... Il se peut aussi que l'on ait, dès cette époque, «toléré» que le bleu fut, en fait, noir.

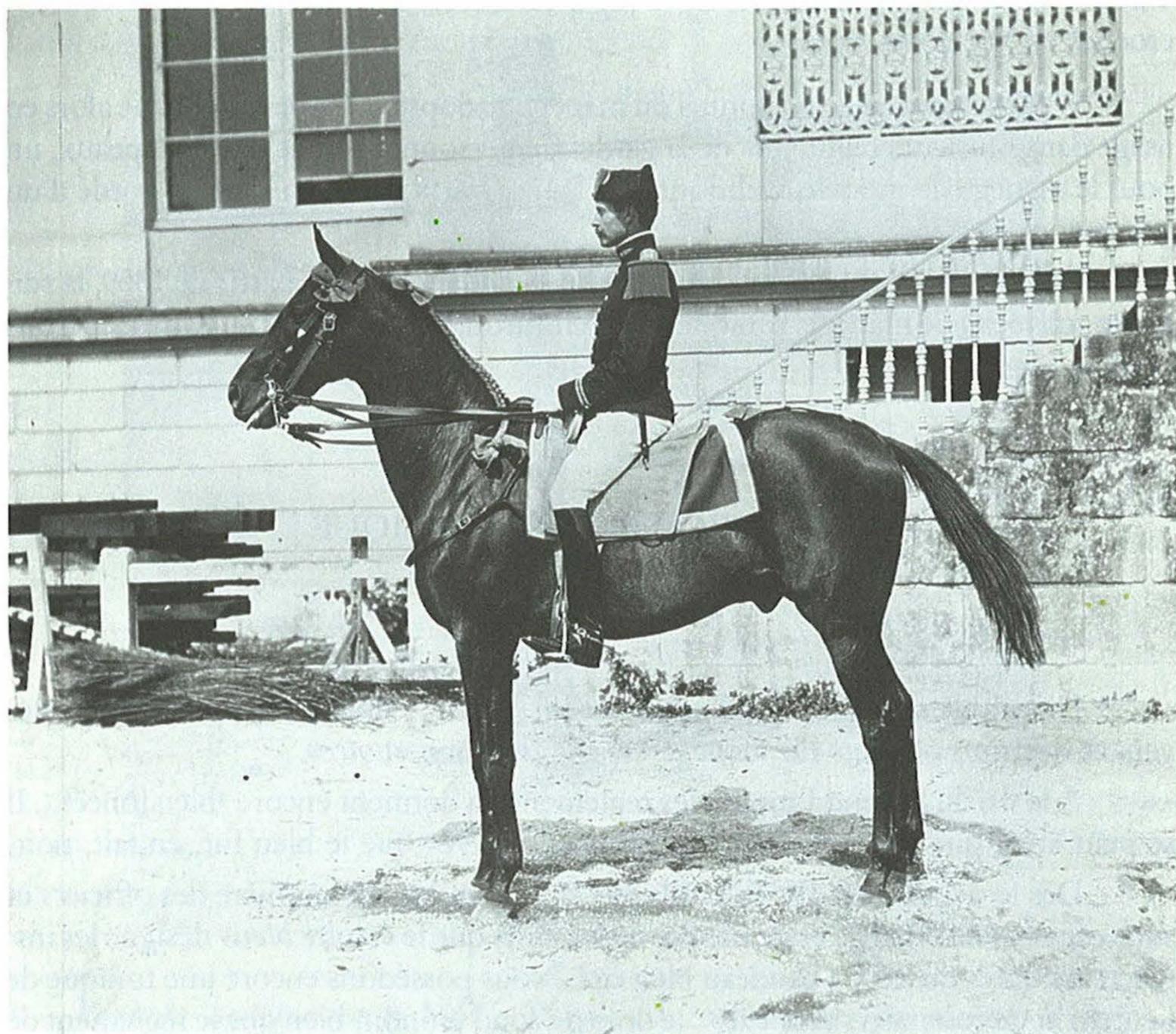
Dès le début de la III<sup>e</sup> République, la dénomination familière des officiers et sous-officiers du manège est le «*cadre noir*», alors que le «*cadre bleu*» désigne les instructeurs dotés du képi à bandeau bleu ciel. Nous possédons encore une tunique de lieutenant de cuirassiers vers 1910 : le drap du fond est noir, bien que le règlement de l'époque dise «bleu foncé» et nous avons nous-même porté en 1931-32, la «nouvelle» grande tenue de la cavalerie métropolitaine dont la tunique, soi-disant bleu foncé, était en réalité noire...

Quoi qu'il en soit, après 1871, la tenue des officiers et sous-officiers du manège de Saumur est sensiblement identique à celle de 1869, la jupe de la tunique étant cependant plus courte ; mêmes aiguilletes, mêmes épaulettes, même ceinturon, mais il y a des galons de grade (en or) sur les manches. Le chapeau de sortie est remplacé par le képi noir à galons et grenade d'or.

Vers 1884, toute la cavalerie, à l'exception des cuirassiers, est dotée du dolman hongrois. Les écuyers se soumettent à cette règle : dolman noir, tresses noires, boutons dorés, disparition des aiguilletes.

Au moment de l'affaire DREYFUS, le Général ANDRÉ, Ministre de la Guerre, fait supprimer le chapeau de manège jugé plus républicain, donc «réactionnaire». Le képi est donc porté en tenue de gala. Cette «pénitence» prit fin vers 1905.

En 1901, la tunique dont sont désormais dotés tous les régiments de cavalerie remplace le dolman. Plusieurs photos du début du siècle prouvent que les écuyers portaient soit le dolman, soit la tunique, les officiers ayant sans doute été autorisés à porter leur ancien dolman pendant quelques années. Cette diversité disparaît vers 1905-1906.



*Période 1910-1912 le dolman est fermé dans le dos et orné de six boutons. Ici le lieutenant BOUCHET, sous-écuyer.*

Après 1918, le Général LAFONT et le Colonel WATTEL, respectivement commandant de l'École et Écuyer en chef, firent rendre aux officiers et sous-officiers du manège la tenue noire, semblable en tous points à celle encore portée actuellement à l'École nationale d'équitation par les personnels militaires du manège.

D'après les notes du colonel Mac Carthy

Nous renvoyons les lecteurs à l'article de M. Rembert :  
"Histoire du costume du Manège" publié dans le bulletin n° 25, en 1987.